

Statement

Discours

Department of
External
Affairs



Ministère des
Affaires
extérieures

88/32

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

Déclaration

à la Chambre des communes

du très honorable Joe Clark,

secrétaire d'État aux Affaires extérieures,

sur la sécurité nationale

OTTAWA

Le 22 juin 1988

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures

Canada

Monsieur le Président,

Je prends la parole pour faire rapport sur une question de sécurité nationale.

Selon les instructions du gouvernement, un haut fonctionnaire de mon ministère a informé l'ambassadeur soviétique, le 15 juin, que sept agents soviétiques devaient partir dans les 48 heures et qu'un agent, qui se trouvait à l'extérieur du Canada, ne serait pas autorisé à y revenir. Les sept Soviétiques sont partis le 17 juin. Neuf autres agents qui avaient quitté le Canada, une fois leur affectation terminée, ont été déclarés persona non grata et ne seront pas autorisés à revenir au Canada. Avec le consentement de la Chambre, Monsieur le Président, je dépose la liste des noms des agents concernés et des bureaux soviétiques au Canada où chacun travaillait.

Le gouvernement a agi après des enquêtes et une analyse approfondies qui nous ont mené à la conclusion inéluctable que les agents soviétiques en cause s'adonnaient à des activités inadmissibles qui constituaient une menace pour la sécurité du pays. Je n'ai pas l'intention de fournir des détails de ces activités, si ce n'est de dire qu'elles étaient apparemment destinées à assurer à leurs auteurs un accès clandestin à des renseignements classifiés ou à des technologies secrètes d'application commerciale ou militaire. Une autre activité avait pour objet de donner accès aux bureaux du service de sécurité de la GRC et, par la suite, à ceux du Service canadien du Renseignement de Sécurité.

Je suis persuadé que la sécurité du Canada n'a pas été compromise. Des enquêtes se poursuivent sur certains des cas en cause. Je suis confiant que les autorités canadiennes ont agi pour sauvegarder notre sécurité, et je sais que la Chambre voudra que je fasse nos félicitations à ces autorités.

J'aimerais préciser que les 17 Soviétiques ne faisaient pas partie d'un seul et même complot. En fait, il s'agissait de plusieurs activités soviétiques isolées qui faisaient l'objet d'enquêtes parallèles mais distinctes. Les enquêtes ont été difficiles et ont eu lieu sur un certain laps de temps. Mardi dernier, le gouvernement a décidé d'intervenir dans toutes ces activités à la fois afin d'y mettre fin.

Nous avons bien fait comprendre aux autorités soviétiques que nous ne considérons pas à la légère les activités inacceptables auxquelles leurs agents se sont adonnés et nous les avons mis en garde en termes clairs et directs contre toute reprise de telles activités.

Les honorables députés sont peut-être au courant de spéculations ayant trait à un citoyen soviétique, qui était Attaché au Secrétaire de l'Organisation de l'Aviation civile internationale à Montréal. Je peux maintenant confirmer que Monsieur Yuriy Smurov a décidé de faire une demande de résidence au Canada avec son épouse et sa fille. Sa demande est en cours d'examen par la Commission de l'Emploi et de l'Immigration. On m'avise que M. Smurov aurait fourni à nos services de sécurité des renseignements utiles. Je n'ai cependant pas l'intention de fournir de détails à ce sujet.

Nous avons également fait savoir à l'Union soviétique que nous sommes prêts à oublier cette affaire et à reprendre nos relations bilatérales conformément à nos intérêts mutuels.

SECRET

DIPLOMATES SOVIÉTIQUES EXPULSÉS DU CANADA

1. M. Igor Aleksandrov, représentant suppléant, délégation soviétique auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale, Montréal.
2. M. Vladimir Kuznetsov, deuxième secrétaire, bureau du consulat soviétique, Ottawa.
3. M. Chaliy Monastyrev, délégué commercial, bureau commercial, Montréal.
4. M. Vladimir Moskvichev, vice-consul, consulat général de l'Union soviétique, Montréal.
5. M. Vladimir Podberezny, représentant suppléant, délégation soviétique auprès de l'organisation de l'aviation civile internationale, Montréal,
6. M. Vadim Rubtsov, consul, consulat général de l'Union soviétique, Montréal.
7. M. Sergey Timofeyev, vice-consul, consulat général de l'Union soviétique, Montréal.

Le capitaine Boris Tatarintsev, attaché naval adjoint de l'ambassade soviétique à Ottawa, se trouve actuellement à l'extérieur du Canada. Il ne sera pas autorisé à revenir au pays.

DIPLOMATES SOVIÉTIQUES DÉCLARÉS PERSONA NON GRATA

1. M. Anatoliy Antonov, vice-consul, consulat général de l'Union soviétique, Montréal, de 1982 à 1987.
2. M. Igor Bolovinov, consul, consulat général de l'Union soviétique, Montréal, de 1973 à 1980.
3. M. Aleksey Khalyavin, conseiller, délégation soviétique auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale, Montréal, de 1983 à 1987.
4. M. Boris Lumpov, consul, consulat général de l'Union soviétique, Montréal, de 1982 à 1987.
5. M. Aleksandr Palladin, représentant de Novosti Press, Ottawa, de 1973 à 1979.
6. M. Gennadiy Pavlenko, directeur d'Aeroflot, Montréal, de 1984 à 1988.

7. M. Aleksandr Podakin, deuxième secrétaire, Bureau de la presse soviétique, Ottawa, de 1981 à 1985.
8. M. Yevgeniy Popov, conseiller, délégation soviétique auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale, Montréal, de 1972 à 1977.
9. M. Valeriy Safonov, deuxième secrétaire, ambassade de l'Union soviétique, Ottawa, de 1981 à 1986.